

Actualité



Installation d'une borne de recharge à domicile : découvrez la nouvelle fiche pratique du médiateur national de l'énergie

Face à l'essor des véhicules électriques, de plus en plus de consommateurs envisagent l'installation d'une borne de recharge à leur domicile. En 2025, les véhicules électriques représentent près de 20 % des immatriculations de voitures neuves, [selon les données du Service des données et études statistiques \(SDES\)](#) .

Pour accompagner les consommateurs dans leurs démarches, le médiateur national de l'énergie vient de publier une nouvelle fiche pratique consacrée à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Les démarches et les règles applicables diffèrent selon votre situation : habitation individuelle ou copropriété, statut de propriétaire ou de locataire. Faut-il obtenir une autorisation préalable ? À qui confier les travaux ? Comment faire valoir son droit à la prise en copropriété ? Quelles aides financières peuvent contribuer à réduire le coût de l'installation ?

Cette nouvelle fiche pratique répond à ces questions et présente les principales étapes à connaître pour mener à bien votre projet en toute sérénité.

Consultez la fiche pratique : « [Je fais installer une borne de recharge pour un véhicule électrique](#) ».



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212 Service & appel
gratuits